M. Michel Doucet & Marie Robichau 1

Le vingtneuf Septembre mil huitcens Sept après trois publications de Bans de Marriage faites au prone dela Messe Paroissiale par trois dimanches consécutifs savoir le le treize vingt& vingsept dudit Mois de Septembre sans qu'il sesoit rencontré aucun obsta cle ni empêchement Canonique quelconque entre Michel Douscet lafis de Jean Magloirè Douscet & dHelene Amirault d'enfant paroisse D'une part & entre Marie Robichau fille majeurede Pierre Robichau &de Marie Rose Corporon aussi de cette Paroisse d'autrepart Je Prêtre soussigné ai recu le mutuel consentement deMarriage desdites parties & leur ai ensuite donné la Benediction nuptiale selonles cérémonies prescrites dansle rituel du diocese, en presence &du consentement dupere de l'epoux de celui del'épouse &ontété temoins en outre Michel Boudreau, Louis Miuce, Pierre Muice & plusieurs autres personnes de cette Paroisse parens & amis des Epoux. pierremius Charles LeBlanc Sigogne

M. Pierre Doucet & Genevieve Boudreau 2

Levingtneuf Septembre milhuitcens Sept après trois Publications de Bans de Marriage faites au Pronedela Messe Paroissiale par trois dimanches consecutifs savoir le treize vingt & vingtSept dudit mois de Septembre entre Pierre Doucet fils majeur de Jean Magloire Doucet & d'Helene Amirault de cette Paroisse d'une part & entre Genevieve Boudreau fille majeure de Michel Boudreau & deMarguerite Pottier aussi decette Paroisse d'autre part sans qu'il sesoit rencontré aucun obstacle ni aucun autre empechement canonique quecelui de consanguinité au troisieme degré du coté du garcon & au quatrieme du coté delafille dont vu les circonstances en vertu des pouvoirs a moi acorder par feu Mgr Denaut evequede Quebec lors dela visite & confirmer par Mgr. Joseph-Octave Plessis son successeur Le Pretre soussigné ai accordé la dispense & ai ensuite recu le mutuel consentement de Mariage des dites parties & leur ai donné la benediction nuptiale selon les cérémonies prescrites dans le rituel du diocese enpresence du consentement desperes respectifs des parties ont été temoins en outre Michel Doucet l'ancien Pierre miuce, Louis Miuce & plusieurs autres personnes de cette Paroisse parens & amis des époux. pierremius charles leblanc Sigogne

M.

Le vingt neuf Septembre mil huit cens Sept après trois publications deBans deMarriage faites au Prone dela Messe Paroissiale par trois Dimanches consecutifs Savoir le treize le vingt & le vingt Sept du dit mois deseptembre, entre Michel Douscet fils majeur deMichel Douscet & de Marie Miuce de cette Paroisse D'unepart & entre Marguerite Frontain fille majeure de Victor Frontain & deMarguerite Corporon aussi de cette Paroisse d'autre part sans qu'il le soit rencontré au-